

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - AFER CRESCENDO (FR0013526712)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une appréciation du capital investi à moyen terme grâce à une gestion discrétionnaire, dynamique et optimisée, avec un niveau de volatilité moyen cible de 4,5% sur la durée minimum de placement recommandée. L'allocation en investissement se fera principalement sur les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux mondiaux.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Le FCP a une stratégie de constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés. A ce titre, le FCP met en œuvre une allocation flexible, par le biais de titres vifs et/ou d'OPCVM ou FIA, entre les marchés actions et obligataires internationaux.

La construction du portefeuille du FCP s'articule autour de 3 grandes poches :

- Une poche d'actifs dits « Cœur » qui représente une partie significative du portefeuille et qui est constituée d'une exposition aux marchés d'actions européens et américains, et d'une exposition aux marchés de taux européens et américains. Cette poche a une présence permanente destinée à positionner le portefeuille sur les classes d'actifs traditionnelles, et n'est que partiellement réduite lorsque nos anticipations de marché sont négatives sur ces classes d'actifs.

En cible, la poche dite « Cœur » a vocation à représenter en moyenne, sur un horizon de long terme, approximativement 60% de la composition du portefeuille.

- Une poche d'actifs dits « Satellites stratégiques » qui, dans un but de diversification du portefeuille, est exposée aux marchés d'actions internationaux apportant une diversification géographique par rapport à l'Europe et aux Etats-Unis (OCDE et émergents), marchés de taux mondiaux (OCDE et émergents) incluant les obligations à haut rendement (titres spéculatifs), les obligations indexées sur l'inflation ainsi que les obligations convertibles, mais également aux matières premières et aux sociétés immobilières cotées. Cette poche permet notamment de renforcer la thématique inflation du portefeuille et d'apporter une diversification par rapport aux actifs de la poche « Cœur ». Elle peut être significativement réduite en cas d'anticipations de sous-performance future.

En cible, la poche dite « Satellites stratégiques » a vocation à représenter en moyenne, sur un horizon de long terme, approximativement 30% de la composition du portefeuille.

- Une poche dite « Opportuniste » qui, par le biais d'OPC et/ou d'instruments dérivés, permet une exposition à des thématiques plus opportunistes telles que les devises et les secteurs actions à titre d'exemple. Ces investissements, plus ponctuels et généralement mis en place avec un horizon tactique, sont réalisés uniquement en cas d'anticipations positives sur leur performance future.

En cible, la poche dite « Opportuniste » a vocation à représenter en moyenne, sur un horizon de long terme, approximativement 10% de la composition du portefeuille.

En fonction des anticipations de l'équipe de gestion quant à l'évolution des marchés :

- L'exposition du portefeuille aux marchés actions est comprise entre 0% et 60% en cible (dont un maximum de 20% en actions de petite capitalisation), avec la possibilité d'aller jusqu'à 100% de l'actif net. L'exposition aux marchés émergents est limitée à 20% maximum de l'actif net,

- l'exposition aux marchés de taux est comprise entre 0% et 100% de l'actif net, dont 20% maximum de l'actif net aux obligations convertibles et 30% maximum de l'actif net en obligations à haut rendement (titres spéculatifs). Les titres de créance issus de marchés émergents sont limités à 30% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du FCP aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut également être exposé, en direct dans des sociétés d'investissement immobilier cotées ou par le biais d'OPCVM, de FIA ou instruments dérivés, aux actions de sociétés investissant dans le secteur de l'immobilier (dans la limite de 20% de son actif net).

Enfin, le FCP peut être exposé aux matières premières par le biais d'OPCVM, FIA, ou d'ETC dont la performance reflète celle des indices liés aux prix de ces matières premières (dans la limite de 10% de son actif net).

L'exposition du FCP au risque de change sur des devises autres que l'euro est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers, en couverture et/ou en exposition du portefeuille contre le risque actions, de taux, de crédit et de change. L'exposition globale du portefeuille qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.

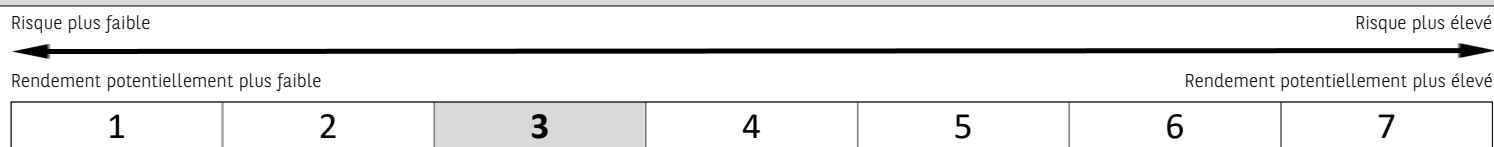
Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : capitalisation et/ou distribution

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC: 4,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,76% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées

- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 01 octobre 2020;
- La part a été créée le 01 octobre 2020.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet : « www.bnpparibas-am.com », ainsi que sur le site de l'AFER : « www.afer.fr ».
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex, ainsi que sur le site de l'AFER : « www.afer.fr »
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change